préside à l'exécution des contrats.

Le comité a examiné ensuite en détail les cabines et il a jugé excessifs les frais de réparation indiqués. Des feuilles des travaux furent établies par le ministère puis communiquées au comité des comptes publics, et où l'on précise pourquoi certaines réparations ont été effectuées en ce qui concerne l'ameublement des cabines. Différents témoins ont fait état de raisons diverses, mais, en fin de compte, on nous a dit que les feuilles des travaux ne signifiaient pas grand-chose...

• (4.50 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive?

Des voix: Entendu.

M. Harding: Merci, Votre Honneur, et je remercie les députés. Je n'abuserai pas trop de leur patience. J'aimerais, avant de terminer, faire quelques observations sur la réparation du mobilier. A mon avis, elle est onéreuse à l'excès. On a aussi conclu des contrats au libellé médiocre, et malgré toutes les garanties qu'on nous a données, je maintiens qu'on n'a pas cherché à sauvegarder l'intérêt du public. A bien examiner la question, nous nous rendons compte, imaginez, qu'on s'est entendu, verbalement, au sujet de certaines réparations. On a inscrit sur les relevés certaines conditions, mais on nous a dit qu'il y avait entente que des réparations, en sus de celles indiquées sur les relevés, devraient être effectuées dans les cabines. Si c'est là un exemple de la sorte d'estimation qu'on fait dans ce ministère, il faut faire quelque chose. Les députés devraient insister pour qu'on s'occupe de remédier à cette situation.

Un autre détail avant de terminer. Je sais que d'autres veulent participer à ce débat. Il n'y a pas seulement le cas du Bonaventure qui nous renverse, d'autres députés et moimême. Quiconque examine le rapport de l'auditeur général-et j'ai assisté à bien des séances du comité-trouve toute une liste de ministères où nombre d'articles ont été fortement surestimés. On a acheté des marchandises avant même que le ministère concerné puisse les examiner. Je pense à un cas où on a acheté un certain nombre d'autobus d'une

ment. Il ne s'agit là que d'un faible montant nouvelle compagnie qui en fabriquait pour la mais qui est révélateur de la désinvolture qui première fois. Comme résultat, le gouvernement a dû débourser des sommes considérables pour les réparations. Je n'arrive pas à comprendre comment un ministère puisse accepter des autobus qu'il n'a même pas inspectés comme il se doit. Nous déplorons ce genre de gestion. Il faut la corriger.

> Je voudrais aussi parler de l'incendie survenu à bord de l'hydroptère. L'absence d'un système approprié et convenable de protection contre l'incendie a fait perdre des millions de dollars aux contribuables canadiens. Songez d'autre part à Expo 67. Dans ce cas, le trésor public n'était pas aussi bien protégé contre une grande partie des dépenses qu'il aurait pu l'être. Si des mesures avaient été prises à temps, on aurait pu recouvrer certaines sommes d'argent et les rendre au trésor public. Le rapport traite un à un d'articles afférents à divers ministères.

> Je termine en exhortant vivement le gouvernement à adopter encore bien d'autres recommandations de la Commission Glassco. C'est la voie que nous devons suivre afin d'assurer que l'utilisation des fonds publics profite le plus possible aux Canadiens. Je suis persuadé que les ministres chargés de surveiller les programmes généraux de dépenses du gouvernement devront exiger une plus grande efficacité que celle qui a été manifestée jusqu'ici au cours de la présente session, d'après le rapport du comité des comptes publics et d'autres sources de renseignements. Je remercie les députés de m'avoir permis de parler quelques minutes de plus.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude se lit en partie comme il suit:

Que le gouvernement...

...et j'ajouterai que tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas protégé le peuple canadien. Je continue la lecture de la

...les contribuables du Canada contre le gaspillage, les extravagances et autres abus dans les dépenses gouvernementales et pour ces manquements, le gouvernement mérite d'être blâmé par la Cham-

La motion traite des réparations effectuées sur le H.M.C.S. Bonaventure, qui auraient dû normalement s'élever à cinq ou sept millions de dollars, mais qui ont coûté 17 millions au Trésor. C'est pourquoi le comité parlementaire a fait enquête sur ces dépenses qui ne sont qu'une dilapidation pure et simple des deniers publics.

Lorsque cette affaire a été étudiée par le comité parlementaire, on a vérifié les travaux effectués sur le Bonaventure, comme en fait

[M. Harding.]